

**Déficit budgétaire :
Analyse théorique et pratique de l'Algérie et de la Tunisie**

عجز الموازنة:

تحليل نظري وعملي للجزائر وتونس

Benachour Amira^{1*} Touahri Mohammed²

¹ Docteur à l'école supérieure de commerce Kolea, a_benachour@esc-alger.dz

² Doctorant à l'école des hautes études commerciales Kolea, etd_touahri@esc-alger.dz

Reçue : 23/10/2021 Accepté : 08/12/2021 Publié : 31/12/2021

Résumé :

L'objectif de cet article est d'analyser l'évolution du déficit budgétaire et de déterminer son impact sur l'inflation et sur la croissance économique des deux pays du Maghreb Arabe (l'Algérie et la Tunisie) sur une période allant de 2014 à 2019 pour l'Algérie et de 2010 à 2019 pour la Tunisie.

Les résultats de notre analyse indiquent que les politiques budgétaires (Algériennes et Tunisiennes) sont caractérisées par un déséquilibre, un ralentissement au niveau de la croissance économique et une inflation très élevée sur toute la période d'étude de chaque pays. Nous avons également trouvé que la situation est déficitaire pour les deux pays

De plus, nos résultats démontrent que le déficit budgétaire a un impact positif sur l'inflation c'est-à-dire l'expansion du déficit budgétaire conduit à l'augmentation de taux d'inflation. De même, il aura un impact négatif sur la croissance économique.

Mots clés : Budget l'état, déficit budgétaire, inflation, croissance économique, dette publique.

Classification JEL : H61, H62, E31, F43, H68.

Abstract:

The objective of this article is to analyze the evolution of the budget deficit and to determine its impact on inflation and economic growth in two countries of the Arab Maghreb (Algeria and Tunisia) over the period from 2014 to 2019 for Algeria and from 2010 to 2019 for Tunisia.

The results of our analysis indicate that the budgetary policies, in both countries, are characterized by a budgetary imbalance, a slowdown in economic growth and very high inflation over the entire study period of each country. We also found that the situation is negative for both countries over the entire study period.

In addition, our results show a positive relationship between the budget deficit and the inflation rate, the expansion of the budget deficit to the increase of the inflation rate, which has a negative impact on economic growth.

Keywords: State budget, budget deficit, inflation, economic growth, public debt.

Classification JEL : H61, H62, E31, F43, H68.

* Auteur correspondant : BENACHOUR Amira, a_benachour@esc-alger.dz

Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

1. Introduction

La place de la politique budgétaire, en tant qu'outil de politique macroéconomique de stabilisation de l'activité économique, a fait l'objet de nombreux débats entre les économistes, en effet, les finances publiques servaient spécialement à la prise en charge des services publics.

Donc, les dépenses et les recettes publiques servent à fournir des biens et services et à redistribuer des richesses dans une économie. Elles reflètent les décisions politiques et sont souvent très sensibles à la situation économique. Toutefois, le niveau de dépenses publiques ne reflète pas toujours l'efficacité ou une meilleure productivité de l'État.

Et dans le cadre d'une rationalisation de plus en plus marquée des décisions en termes de politique budgétaire, on s'intéresse de plus en plus dans les études empiriques notamment à l'impact individuel des composantes de la politique budgétaire.

En ce sens, notre travail a pour principal objectif d'analyser l'évolution du déficit budgétaire et de déterminer l'impact des composantes de ce dernier sur l'inflation et la croissance économique en Algérie et en Tunisie durant une période étendant de 2014 au 2019.

D'où notre problématique s'articule autour de la question centrale suivante : **comment évolue-t-il le déficit budgétaire ? Et quel est son impact sur la croissance et l'inflation d'un pays ?**

Et pour bien mener à notre objectif et répondre à notre problématique, nous avons subdivisé notre travail en deux sections, la première section présente des notions de bases sur le déficit budgétaire, les dépenses et les recettes publiques, et aussi les causes et les conséquences de ce dernier. La deuxième section présente une étude de cas qui analyse l'évolution du déficit budgétaire en Algérie et en Tunisie, et en fin une présentation des façons de financement de ce déficit.

2. Budget de l'Etat, de quoi s'agit-il ?

Le budget de l'État est un document établi par le gouvernement et voté par le Parlement qui prévoit et définit les dépenses et les recettes que l'État a le droit d'engager et de percevoir pour l'année à venir (IEFP, 2020).

Lors de la présentation du projet de loi de finances, le budget est dit « prévisionnel ». Le budget adopté en fin d'année pour l'année suivante est appelé **Loi de Finance Initiale (LFI)**.

Au cours de l'année, le budget peut être modifié par une **loi de finance rectificative** pour rendre compte des changements de perspectives pour l'année en cas d'événement

imprévu ou pour modifier la politique budgétaire de l'État sans attendre l'année suivante. On parle alors de budget « révisé ».

Enfin, lorsque l'année est écoulée, le budget est qualifié d'« exécuté » car les chiffres réels des dépenses et des recettes ont été rassemblés.

Et nous pouvons dire aussi que le budget de l'Etat est un document juridique qui est souvent adopté par la législature et approuvé par le chef de l'exécutif ou le président de la République. Il s'agit du budget annuel que l'État tient, c'est-à-dire l'ensemble des comptes décrivant les recettes et les dépenses de l'État pour une année civile. L'État l'équilibre au moyen de l'endettement (si nécessaire), ou en plaçant ses excédents.

2.1 Dépenses publiques et leurs classifications

2.1.1 Qu'est-ce qu'une dépense publique ?

Selon l'économiste américain Richard Musgrave, la dépense publique peut répondre à trois fonctions : une fonction d'allocation des ressources (pour financer les biens et services publics), une fonction de redistribution (pour corriger les inégalités) et une fonction de stabilisation macroéconomique (pour lisser les variations cycliques de l'activité).

Donc nous pouvons dire que les dépenses publiques, ou charges budgétaires ou encore les dépenses de l'Etat constituent un des moyens à travers lequel l'Etat intervient de façon financière dans la vie économique du pays.

Les dépenses publiques peuvent être classées en fonction des personnes qui la mettent en œuvre (Etat, collectivités territoriales et sécurité sociale) et en fonction de leur nature (dépenses de consommation, d'investissement et de transfert).

2.1.2 Classification des dépenses publiques

Les dépenses publiques sont subdivisées en deux catégories : dépenses en fonction des personnes et dépenses en fonction de leur nature. Nous commençons par les dépenses en fonction des personnes qui sont :

- ❖ **Les administrations publiques centrales**, à savoir l'État et les ODAC (organismes divers d'administrations centrales). Il s'agit d'établissements publics ou privés financés majoritairement par des taxes affectées ou des subventions de l'État
- ❖ **Les administrations publiques locales** qui regroupent les collectivités locales, les établissements publics locaux et les ODAL (organismes divers d'administration locale)
- ❖ **Les administrations de sécurité sociale** comprenant les régimes d'assurance sociale auxquels l'affiliation est obligatoire, et les organismes financés par ces régimes.

Force est de constater que les finances publiques se distinguent des finances du secteur public. Celui-ci, en effet, englobe les entreprises publiques définies comme des

Déficit budgétaire : **Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie**

entreprises dont, quel que soit leur statut, (le capital est majoritairement détenu par l'État et/ou par d'autres personnes morales de droit public ou dans lesquels celles-ci disposent d'un pouvoir prépondérant de décision et de gestion. Les entreprises publiques sont exclues du périmètre des dépenses publiques.

Quant aux dépenses en fonction de leur nature, trois types de dépenses publiques existent : les dépenses de fonctionnement, d'investissement et de transfert.

❖ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés (direction générale des finances publiques, 2019).

❖ Dépenses de fonctionnement

La dépense de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Il s'agit principalement des postes suivants : charges de personnel, achats de fournitures (Papeterie, mobilier), autres charges de gestion courante (Électricité, téléphone, indemnités aux élu), prestations de services (charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes, participations aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux), charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers et perte de change et dotations aux amortissements et aux provisions)(direction générale des finances publiques, 2019).

❖ Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert, encore appelées dépenses d'intervention, sont définies comme des aides financières inscrites au budget d'une collectivité publique, mais qui vont seulement transiter par ce budget pour être redistribuées à des particuliers, ou encore à des organismes de droit public ou de droit privé (Ait Mokhtar, 2014, p67).

Plusieurs groupes de dépenses de transfert existent :

- Les dépenses d'intervention à caractère social, c'est à dire la contribution de l'État et des collectivités locales (essentiellement les départements) au système de protection sociale afin d'aider les plus démunis.

- Les dépenses d'intervention à caractère économique, comme les subventions pour création d'entreprises, l'aide à l'agriculture...
- Les dépenses d'intervention au secteur local par le biais des dotations de fonctionnement.
- Les dépenses d'intervention en matière éducative et culturelle par le biais des aides aux écoles privées, par exemple.
- Les dépenses d'intervention en matière internationale, qui se manifestent par les contributions versées aux organisations internationales ou encore les aides versées aux pays en voie de développement.

Si les dépenses fiscales, qui sont des mesures dérogatoires, ne sont pas des dépenses de transfert, leur objectif est semblable : il s'agit d'apporter une aide financière, l'exemption ou l'allègement d'impôts s'apparentant à une subvention. Elles ne sont pas comptabilisées dans dépenses publiques.

2.2 Recettes publiques et leurs classifications

Afin d'assurer ses fonctions, l'Etat doit avoir des capacités de financement à sa disposition.

2.2.1 Qu'est-ce qu'une recette publique ?

Les recettes publiques ou ressources budgétaires sont l'ensemble des recettes perçues par les administrations publiques : l'État et les organismes divers d'administration centrale, les administrations publiques locales ainsi que les administrations de sécurité sociale. Elles permettent à l'Etat de retrouver les moyens de sa politique afin d'intervenir dans la vie économique et sociale politique du pays pour remplir ses missions (Matthieu, 2013, p187).

Donc nous pouvons dire que les recettes publiques sont la contrepartie du financement des dépenses et conditionnent leur réalisation.

2.2.2 Classification des recettes publiques

Selon l'économiste Raymond Muzellec, les ressources de l'Etat regroupent principalement les recettes fiscales et les recettes non fiscales (Matthieu, 2013, p35) :

-Les recettes fiscales (impôts et taxes) : qui constituent l'essentiel des recettes de l'Etat et forment la part la plus importante des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) ainsi que par les produits de fiscalité pétrolière pour certain pays. Les recettes fiscales se partagent en deux types :

- **Impôts directs :** Ce sont des impôts payés directement par la personne qui doit contribuer aux dépenses publiques à l'administration fiscale (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, contribution économique, taxe foncière, taxe d'habitation, etc.).

Déficit budgétaire : **Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie**

- **Impôts indirects :** Ce sont des impôts payés par une autre personne que celle qui en supporte le coût, c'est-à-dire que la personne (une entreprise en règle générale) qui paye l'impôt à l'Etat renvoie tous ou une partie du montant de l'impôt sur le prix de vente au consommateur. Par exemple de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits de douane

-Les recettes non fiscales : qui constituent une source de financement non négligeable du budget étatique, dont nous trouvons les droits de timbres (carte d'identité, passeport...), les produits du domaine de l'Etat, le remboursement de prêts et avances et les recettes exceptionnelles des entreprises privatisées.

3. Les principales causes et conséquences d'augmentation du déficit budgétaire

Le solde budgétaire est considéré comme un bilan de la politique menée pendant l'année, il est égal aux recettes publiques moins les dépenses publiques. On distingue trois cas possibles :

- **Budget équilibré :** Signifie l'égalité entre les dépenses publiques et les ressources ou les recettes publiques c'est-à-dire le solde est nul.
- **Budget excédentaire :** Il signifie que les recettes supérieures aux dépenses c'est-à-dire le solde est positif.
- **Le déficit budgétaire :** Le déficit budgétaire correspond à une insuffisance des ressources par rapport aux dépenses prévues dans le budget, résultant des seules opérations à caractère définitif imputées à un exercice budgétaire. Dans ce cas le solde est négatif.

4. Etude de cas : Déficit budgétaire

Notre travail va se baser sur l'évolution du déficit budgétaire des de deux pays maghrébins (l'Algérie et la Tunisie) et sur une période qui s'étale du 2014 au 2019 pour l'Algérie et une période qui s'étale du 2010 à 2019 pour la Tunisie.

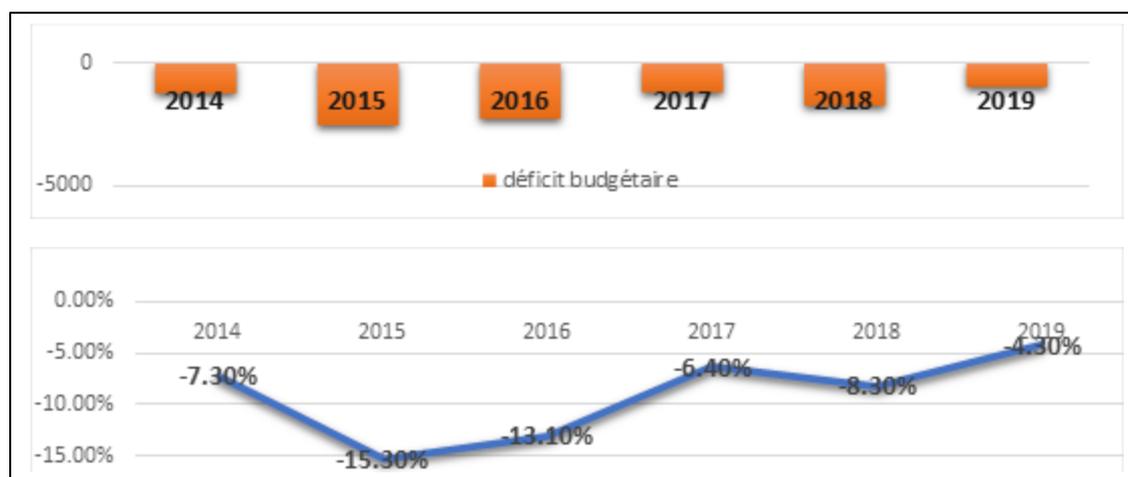
Nous allons commencer par une présentation de l'évolution du déficit budgétaire de chaque pays, ensuite nous élaborons une analyse de l'évolution des composantes du ce dernier et enfin nous allons présenter les principales solutions pour financier ce déficit et les mécanismes utilisés dans chaque pays.

4.1 Evolution du déficit budgétaire Algérien

Le déficit budgétaire en Algérie a connu ces dernières années plusieurs fluctuations, et ceci à cause des changements vécus au niveau des prix du baril du pétrole et au nouveau

modèle économique de croissance adopté par l'Algérie. L'évolution du déficit budgétaire en Algérie se présente dans la figure ci-dessous :

Figure N°1. Evolution du déficit budgétaire Algérien (en milliards de Dinars Algériens et en pourcentage du PIB).



Source : Rapport du FMI juin 2019.

D'après les résultats ci-dessus, nous remarquons que la situation est déficitaire sur toute la période d'étude.

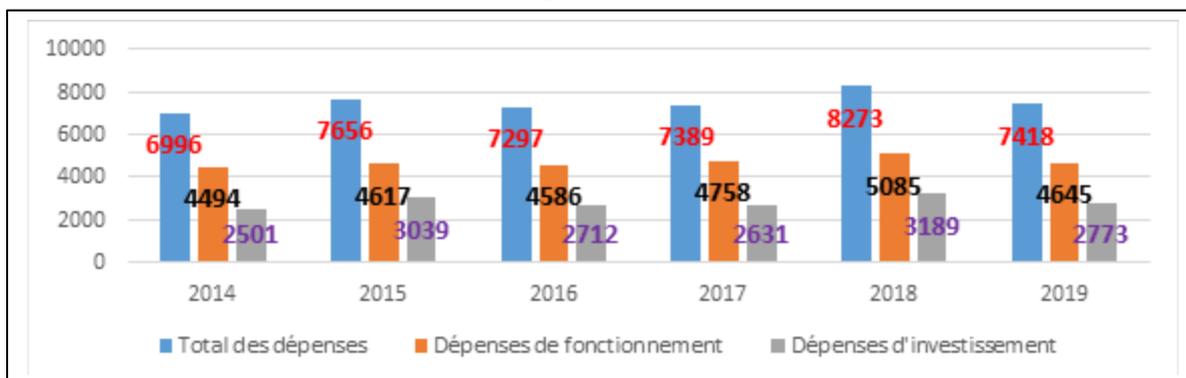
- Nous remarquons que le déficit a fortement augmenté en 2015 et il a enregistré un niveau de -2,552 MDA contre -1,258MDA en 2014, et qu'il a absorbé environ 15% du PIB ; cette forte augmentation est due à la baisse des recettes des hydrocarbures suite à la chute du prix du baril (52,9) en 2015 contre (99,4) en 2014.
- Du 2016 au 2017 , nous constatons une reprise de la situation où le déficit a baissé à -2,286 MDA en 2016 et à -1,207MDA en 2017, ceci est expliquée par l'augmentation du prix de baril du pétrole et l'application le programme d'austérité budgétaire dans cette période.
- En 2018, une augmentation du déficit budgétaire malgré l'augmentation du prix de baril qui s'explique par la forte augmentation des dépenses publiques.
- En 2019, une baisse du déficit malgré la baisse du prix de baril est ceci est due à la baisse des dépenses publiques qui veut dire une certaine maîtrise de ces dernières.

4.1.1 L'analyse de l'évolution des dépenses publiques

Les dépenses de l'Etat Algérien regroupent principalement les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement ou d'équipements. L'évolution des dépenses publiques en Algérie se présente dans la figure ci-dessous :

Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

Figure N° 2. L'évolution des dépenses publiques en Algérie (en milliards de Dinars Algériens)



Source : Rapport du FMI juin 2019.

La figure ci-dessus présente l'évolution des dépenses publiques en Algérie durant la période allant de 2014 à 2019.

D'après cette figure, nous remarquons que les dépenses publiques ont augmenté d'environ 9,5 pour cent, passant de 6996 milliards DA en 2014 à 7656 milliards DA en 2015.

En revanche, elles ont baissé sur la période (2015-2017) d'environ 3,5% où elles représentent 7389 milliards en 2017. Cette diminution est due à l'application d'un programme d'austérité budgétaire par l'Etat Algérien tel que la limitation des déplacements officiels à l'étranger, la limitation de création d'entreprises et des établissements à caractère administratif et le report des projets non prioritaires et non encore lancés. Ce programme a été appliqué par le gouvernement en vue d'amortir des effets de la crise des prix du pétrole.

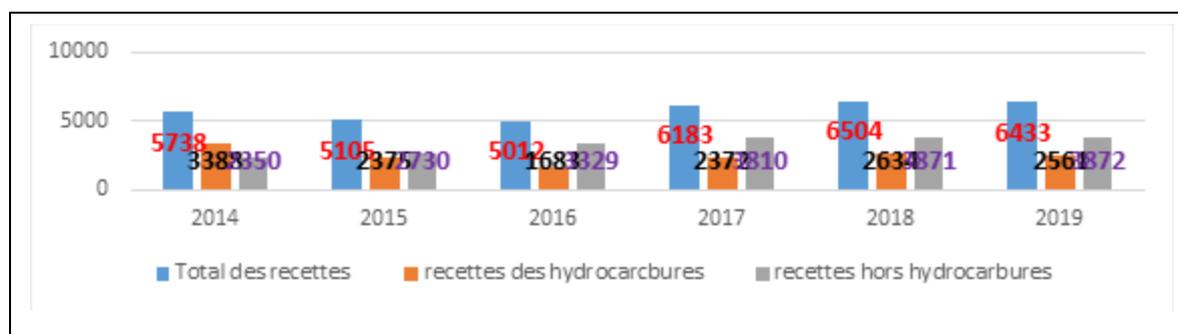
En 2018, les dépenses publiques ont enregistré une forte augmentation (8273 MDA) contre (7389) en 2017, ceci est expliqué par l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui a enregistré un niveau de 5085 MDA.

Par contre en 2019, l'ensemble des dépenses a connu une baisse de 10% par rapport à 2018, passant de 8273 milliards DA à 7418 milliards DA en 2019.

4.1.2 L'analyse de l'évolution des recettes publiques

Les recettes de l'Etat Algérien regroupent principalement les recettes des hydrocarbures qui dépendent du prix du baril de pétrole, et les recettes hors hydrocarbures qui englobent toutes recettes à caractère fiscale ou non fiscale. L'évolution des recettes publiques en Algérie se présente dans la figure ci-dessous :

Figure N° 3. L'évolution des recettes publiques en Algérie (en milliards de Dinars Algériens).



Source : Rapport du FMI juin 2019.

La figure ci-dessus représente l'évolution des recettes publiques en Algérie durant la période allant de 2014 à 2019.

D'après ce tableau, nous remarquons que les recettes publiques ont baissé d'environ 12,7%, passant de 5738 milliards DA en 2014 à 5012 milliards DA en 2016. Cette diminution s'explique par un abaissement des recettes des hydrocarbures suite à la baisse du prix de baril du pétrole où nous constatons que cette dernière a baissé d'environ 50% dans la même période.

La période 2016-2019 a connu une augmentation considérablement d'environ 28%, passant de 5012 milliards de DA en 2016 à 6433 milliards de DA en 2019. Cette progression provient, d'une part de l'accroissement des recettes des hydrocarbures suite à une augmentation du prix de baril du pétrole.

Et d'une autre part de l'augmentation des recettes hors hydrocarbures essentiellement les recettes fiscales (TVA par exemple...), nous pouvons expliquer cette situation par un réaménagement du régime fiscal visant à réduire progressivement la dépendance de l'économie envers les recettes provenant des hydrocarbures et d'autre part, par la réorientation des dépenses vers des secteurs dont le développement favorise l'essor de la croissance, telles que l'éducation et la santé. Ceci, parallèlement, à un meilleur ciblage des bénéficiaires des programmes de protection sociale de manière à protéger les plus démunis.

4.1.3 L'impact du déficit budgétaire sur l'inflation et la croissance

L'impact de la politique budgétaire est au centre des débats économiques et politiques depuis l'émergence de la macroéconomie keynésienne au début du 20ème siècle.

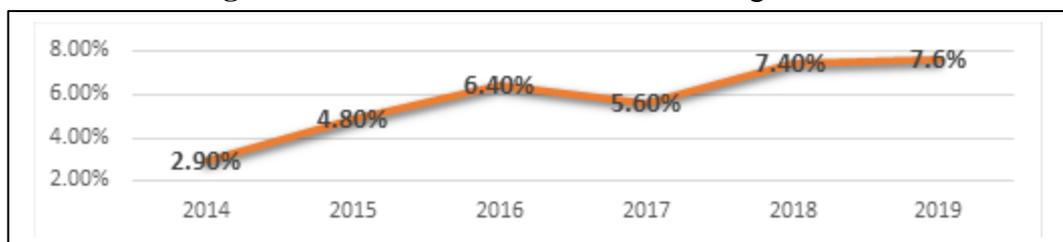
Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

Dans cette partie, nous allons étudier l'impact de la politique budgétaire et de ses composantes sur l'inflation et la croissance économique.

✓ **L'inflation**

L'inflation est la hausse générale et durable du niveau générale des prix, elle est en générale mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). L'évolution de taux d'inflation en Algérie se présente dans la figure ci-dessous :

Figure N° 4. Evolution de l'inflation en Algérie.



Source : Rapport du FMI juin 2019.

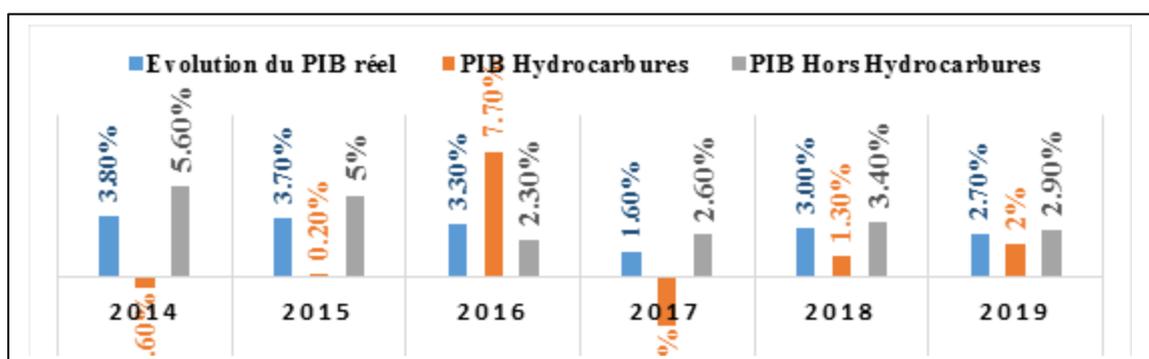
D'après la figure ci-dessus, nous constatons que :

- L'Algérie a connu une forte augmentation au niveau du taux d'inflation durant la période (2014-2016), il a passé de 2,9% en 2014 à 6.4% en 2016, cette augmentation est due essentiellement à l'expansion du déficit budgétaire (l'augmentation des dépenses essentiellement les dépenses courantes et diminution des recettes).
- En 2017, nous constatons que le taux d'inflation a diminué à 5.6% à cause de l'accroissement des recettes hydrocarbures et donc l'abaissement du déficit budgétaire.
- Par contre, du 2018 A 2019, le taux d'inflation a augmenté, et ceci est due à la politique monétaire non conventionnelle (la planche à billets) adopté par le gouvernement Algérien pour financer le déficit budgétaire, cette politique a engendré une création factice de la monnaie et une dévaluation du dinar Algérien.

✓ **La croissance économique**

La croissance économique d'un pays est mesurée par l'évolution du produit intérieur brut. Le PIB est une mesure de la production nationale c'est-à-dire de l'ensemble des biens et services produits au cours d'une période donnée (en général une année). Il se rattache étroitement à la notion de valeur ajoutée.

Figure N° 5. Evolution du produit intérieur brut (PIB) réel en l'Algérie.



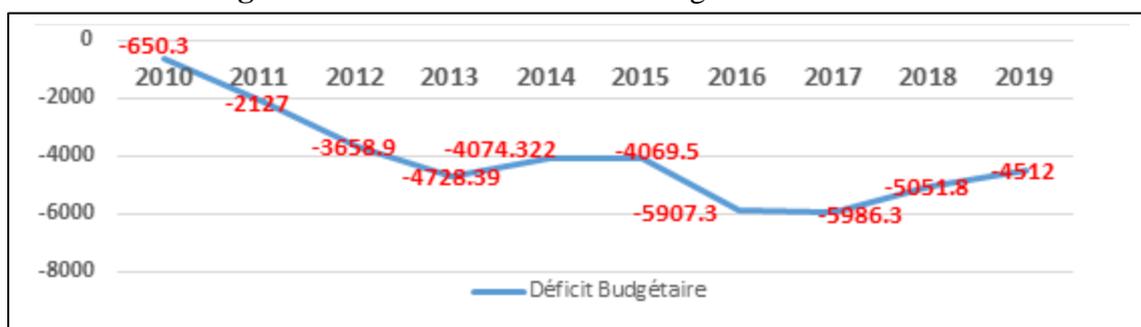
Source : Rapport du FMI juin 2019.

D'après les résultats ci-dessus, nous remarquons que la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à 1,6 % en 2017 contre 3,8% en 2014. Cette inflexion de la croissance s'explique principalement par la baisse des investissements publics et par la réduction de la croissance en volume du secteur des hydrocarbures (-3 %). Aussi, la croissance hors hydrocarbures a ralenti pour s'établir à 2,6 % en 2017, et qui est le niveau le plus bas depuis 1999. Avec la reprise des investissements publics et la hausse des prix du baril de pétrole, la croissance a atteint 3% en 2018.

4.2 Evolution du déficit budgétaire Tunisien

Le déficit budgétaire est un solde budgétaire négatif et la Tunisie se caractérise par un déficit budgétaire sur la période s'étalant du 2010 au 201, l'évolution de ce dernier et présenté dans la figure suivante :

Figure N°6. Evolution du déficit budgétaire Tunisien



Source : Ministère des finances Tunisien.

Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

D'après les chiffres présentés nous remarquons une détérioration importante des finances publiques. Depuis 2010, les projets de lois de finance adoptés par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) l'ont été en déficit.

La période s'étale du 2010 au 2017 se caractérise par une augmentation du déficit et ceci est dû à l'augmentation des dépenses publiques.

Cette augmentation est la conséquence de l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique qui représentait en 2017 41,5% du budget et 14% du PIB, alors que l'investissement public, bien qu'en légère progression depuis 2015, n'en représentait respectivement que 16 % et 6,4 %.

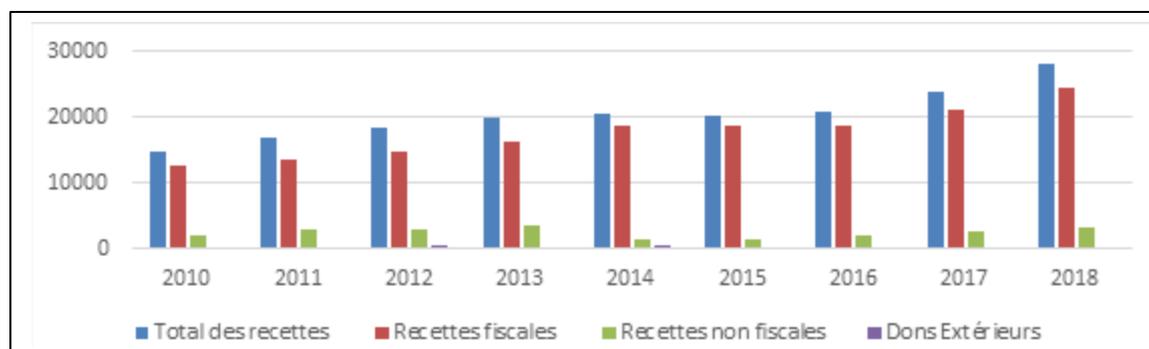
Aussi le déficit est lié au maintien de la politique de subvention de certains produits de base et de l'énergie, ainsi qu'à d'importants transferts sociaux qui ont représenté, en 2017, environ 16 % du budget. L'augmentation des prix du pétrole conjuguée à la brusque dépréciation du dinar en avril 2017 a entraîné un dérapage important du budget, de quelque 900 millions de dinars destinés à la compensation énergétique.

Du 2018 au 2019 une baisse du déficit budgétaire suite à une augmentation des recettes fiscales par rapport à 2017, représentant environ 24 milliards de dinars, grâce à l'augmentation de la TVA et à une hausse trimestrielle programmée du prix des carburants, afin de les aligner sur les prix du marché international et d'en limiter le coût pour les finances publiques.

4.2.1 L'analyse de l'évolution des recettes publiques

Les recettes publiques l'Etat Tunisie sont partagées entre recettes fiscales qui comportent essentiellement les impôts directs et les impôts indirects, et recettes non fiscales.

Figure N° 7. L'évolution des recettes publiques en Tunisie (En million de dinars Tunisien).



Source : Ministère des finances Tunisien.

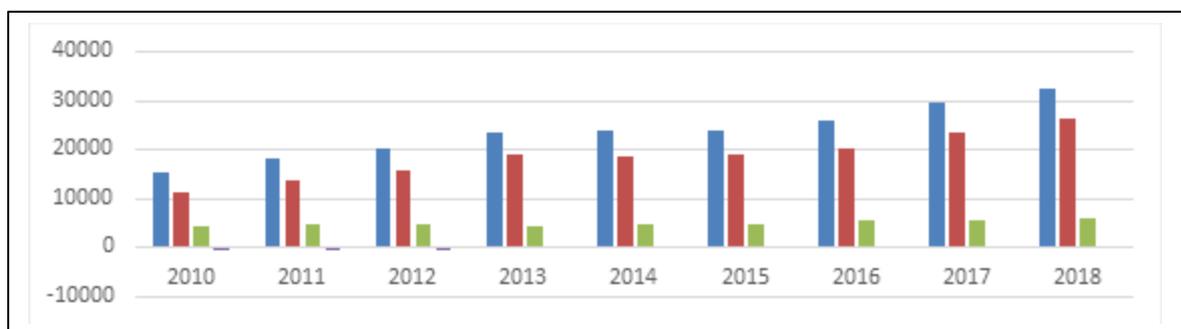
D'après les résultats présentés ci-dessus, nous remarquons que les recettes totales sont en augmentation durant toute la période d'étude. Cette augmentation est expliquée, d'une part

de l'augmentation des recettes fiscales, et ceci est du essentiellement a l'augmentation des taux d'imposition, les impots directes ont passé de 5032,7 MDT e, 2010 a 9065,3 en 2018, et les impots indirects ont passé de 7666,0 MDT a 15438 MDT en 2018. D'autre part , elle est du a l'augmentation des recettes non fiscales, qui a d'origine l'augmentaion des revenus pétroliers suite a la hausse du prix du baril durant cette période.

4.2.2 L'analyse de l'évolution des dépenses publiques

Les dépenses de l'Etat tunisien sont composées des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement et du reliquat sous forme des prêts. L'évolution des dépenses publiques en Tunisie se représente dans la figure ci-dessous :

Figure N°8. L'évolution des dépenses publiques en Tunisie (En million de dinars Tunisien).



Source : Ministère des finances Tunisien.

La figure ci-dessus représente l'évolution des dépenses publiques en Tunisie durant la période allant de 2010 à 2019.

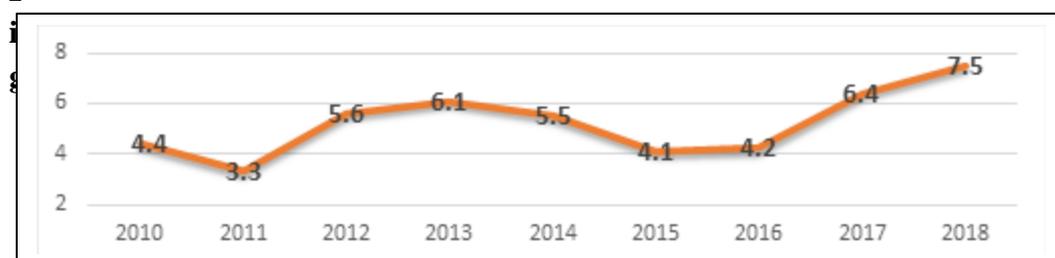
L'analyse de ce tableau indique que les dépenses publiques ont subi une hausse de 17286.6 MD entre 2010 et 2019. Cette hausse est due aux dérapages importants enregistrés dans les dépenses de compensation (jusqu'en 2014), de la masse salariale et des subventions.

En effet, les dépenses de fonctionnement ont passé de 10001,0 en 2010 à 25284,0 MDT en 2019 soit une augmentation de 15283,0 MDT. Quant aux dépenses d'équipement elles sont accrues de près de 42, 95% entre 2010 et 2019. Cette augmentation est due principalement à une évolution au niveau des investissements directs, financement public et des investissements de l'Etat sur les emprunts extérieurs. Les prêts de l'Etat tunisien ont connu également une augmentation passant ainsi de 35,7 à 120,0 MDT en 2019.

4.2.3 L'impact du déficit budgétaire sur l'inflation et la croissance économique

✓ L'inflation

F



Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

Figure N°9. Evolution de l'inflation

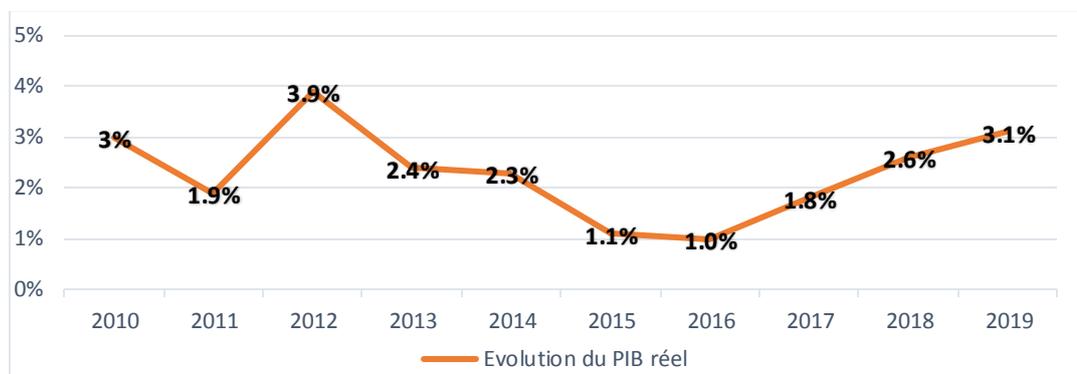
Source : Ministère des finances Tunisien.

D'après les résultats ci-dessus, nous remarquons que le taux d'inflation ne cesse d'augmenter durant la période 2010-2019, l'inflation représente un taux de 7,5%, contre 6,4% en 2017, 4,2% en 2016 et 4,1% en 2015, donc nous pouvons dire que cette dernière est une conséquence du déficit, et ceci suite à une augmentation des dépenses.

Donc l'Etat Tunisien consomme plus qu'il gagne, les dépenses destinées à la consommation et non à l'investissement faites augmenter la demande extérieure, encourager les importations et donc une dévaluation du dinar tunisien.

✓ Croissance économique

Figure N°10. Evolution du produit intérieur brut (PIB) réel en Tunisie



Source : Ministère des finances Tunisien

D'après la figure ci-dessus nous constatons que le PIB n'a cessé de se dégrader passant ainsi de 3.51% en 2010 à 1,9% en 2017. Ces résultats indiquent que la croissance demeure faible mais il a rebondi depuis 2018 afin d'enregistrer 3.1 % en 2019. La diminution du PIB est en partie due à un repli du secteur agricole et une baisse de la valeur ajoutée des industries non manufacturières notamment celle de secteur des hydrocarbures et de l'extraction minière conjuguée avec la dégradation de l'activité du tourisme. La baisse des investissements durant cette période peut également expliquer les faibles performances en termes de croissance.

En fait, plusieurs études montrent qu'une expansion de déficit budgétaire peut décélérer la croissance économique notamment lorsque l'endettement public est élevé et insoutenable. Par ailleurs, un accroissement de cet indicateur peut entraîner une baisse de l'investissement et de la consommation privés.

4.3 Financement du déficit budgétaire

Lorsqu'un Etat souhaite réduire son déficit public, il a le choix entre deux options : accroître les recettes fiscales tout en maintenant les dépenses constantes ou réduire les dépenses publiques à recettes fiscales stables.

Le second choix est ordinairement le plus difficile à opérer : les dépenses publiques sont parfois structurelles (comme par exemple le paiement des salaires des fonctionnaires) et par conséquent incompressibles à court terme c'est pourquoi, lorsque l'on cherche à résorber les déficits publics, on s'oriente le plus fréquemment vers la fiscalité.

C'est d'autant plus aisé qu'a priori une hausse des impôts se traduit quasi-instantanément par un accroissement des recettes fiscales. Dès lors, si l'Etat n'augmente pas ses dépenses, le supplément de recettes peut venir combler une partie du déficit.

L'Etat peut aussi emprunter les ressources dont il a besoin auprès d'autres agents qui ont épargné (c'est la voie de l'endettement), ou encore financer son déficit en ayant recours à la création monétaire.

Donc l'Etat Pour équilibrer les comptes, le déficit peut être compensé :

- Par l'emprunt : ce qui déplace le problème dans le temps, suppose la confiance des créanciers, et de toute façon il y a un coût puis qu'il faut payer des intérêts ;
- Par le recours à des réserves préalablement accumulées à partir d'excédents budgétaires réalisés les années antérieures ;
- Par une hausse d'impôt, à supposer qu'elle n'atteigne pas le point de rupture où elle détruit le gisement fiscal ;
- Par une émission monétaire (planche à billet), qui ne déplace pas la difficulté dans le temps, mais change la nature en modifiant la valeur de la monnaie.

4.3.1 La solution adoptée en Algérie

L'Algérie a connu un déficit budgétaire depuis juin 2014 à cause de la baisse de cours du baril qui a entraîné une contraction importante des ressources fiscales essentiellement les recettes des hydrocarbures. Pour financer ce déficit, le gouvernement Algérien a eu recours aux prélèvements à partir du Fonds de régulation des recettes (FRR). «Le FRR est un fonds

Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

souverain algérien créé en 2000 dont le but est de gérer les excédents budgétaires liés aux exportations d'hydrocarbures ».

Le recul de la fiscalité pétrolière a généré des déficits budgétaires répétés, entraînant la consommation de la totalité de l'épargne du Trésor qui était logée au FRR, épuisé en février 2017.

Pour cela, le Trésor a sollicité le financement non conventionnel, appelé également dans un autre jargon «la planche à billets », option décidée lors du Conseil des ministres du 14 juin 2017 dans le but de financer les déficits prévisionnels pour la période triennale 2019-2021.

Selon le Ministre des Finances, le financement du déficit du Trésor « connaîtra une sorte de pression, en dépit du recours au financement non conventionnel durant cette période ».

Pour rappel, c'est l'article 45 bis de la loi relative à la monnaie et au crédit de 2003, modifiée et complétée notamment en octobre 2017, qui a autorisé la Banque d'Algérie à procéder, à titre exceptionnel et durant une période de cinq (05) années, à l'achat directement auprès du Trésor de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer notamment à la couverture des besoins de ce dernier, au financement de la dette publique interne et du Fonds national d'investissement.

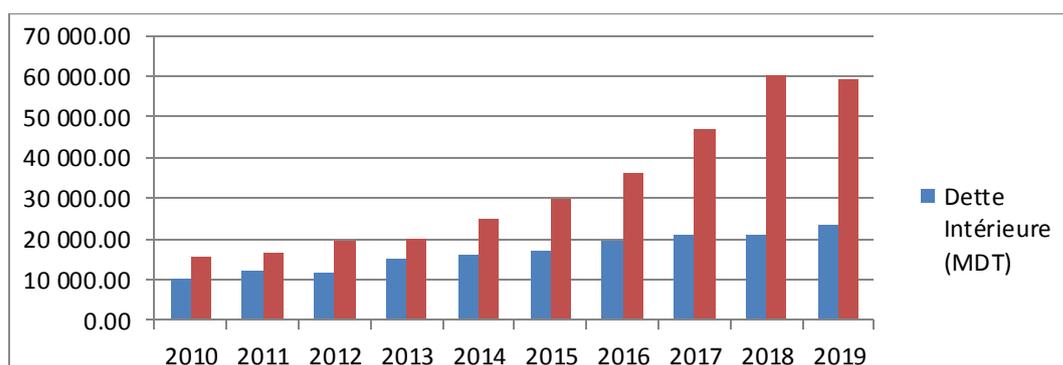
Donc, c'est en vertu de cette disposition législative, que le Trésor public allait s'endetter sans contrainte de plafonnement jusqu'en octobre 2022. Dernièrement, le gouvernement a fait état d'un montant de 6556 milliards de DA accordés par la Banque d'Algérie au Trésor public, se répartissant en 2185 milliards de DA en 2017, 3471 milliards de DA en 2018 et 1000 milliards de DA à fin janvier 2019. En raison d'une émission massive au début de l'année en cours, cette mesure a été gelée depuis.

D'après le FMI, l'Algérie devrait se rapprocher, durant cette période, de l'équilibre budgétaire à partir de 2019, anticipant une contraction du déficit du solde global à -0,5% du PIB en 2019 et à 0,1% en 2020.

4.3.2 La solution adoptée en Tunisie

L'Etat tunisien a fait recours à l'endettement intérieur ou extérieur pour financer son déficit budgétaire est ceci depuis 2010 jusqu'à nos jours. De ce fait le taux d'endettement du pays est en train de monter et pourrait atteindre un plafond de 80% du PIB en 2019 contre seulement 35% en 2010. La figure ci-dessous présente l'évolution de la dette en Tunisie sur la période allant de 2010 au 2019 :

Figure N°11. Evolution de la dette en Tunisie (2010-2019).



Source : Ministère des finances Tunisien.

L'analyse de ce graphique indique que la Tunisie est en train de s'acheminer vers une crise de la dette publique soit une rupture au niveau des équilibres financiers.

En effet, l'encours de la dette publique a été multiplié par 3 entre 2010 et 2019. Sa part dans le PIB est passée de 40,7% en 2010 à 70,9% en 2019.

La dette extérieure a connu une hausse remarquable passant ainsi de 15505.5 à 59400.0 MDT entre 2010 et 2019. Cette évolution résulte, globalement, de la baisse continue du taux d'épargne nationale, fondamental pour le financement de l'investissement.

Ces chiffres permettent d'illustrer l'évolution dramatique de la situation économique et financière du pays et partant, la viabilité des choix économiques et financiers des différents gouvernements depuis janvier 2011. En fait, l'Etat emprunte pour combler le déficit mais aussi pour rembourser sa dette.

5. Conclusion

A la lumière de l'étude menée sur l'évolution du déficit budgétaire en Algérie durant la période 2014-2019 et en Tunisie sur une période qui s'étale du 2010 à 2019, et dans le cadre de déterminer l'impact des composantes de ce dernier sur l'inflation et la croissance économique, un constat inquiétant s'impose :

La politique budgétaire Algérienne et Tunisienne sont caractérisées par un déséquilibre budgétaire, un ralentissement au niveau de la croissance économique et une inflation très élevée sur toute la période d'étude de chaque pays.

En ce qui concerne le financement du déficit, les deux pays ont adopté deux modes du financement différent : la planche à billets (le financement non conventionnel) et la voie de l'endettement.

Le financement non conventionnel a été choisi par l'Etat Algérien dans le but de combler son déficit. Dans ce cas, la Banque d'Algérie consent une avance à l'Etat en créditant le compte du Trésor public. Ce mode de financement du déficit budgétaire est risqué parce

Déficit budgétaire : Analyse théorique et pratique de l'Algérie et la Tunisie

qu'il conduit à un accroissement énorme dans la masse monétaire sans contrepartie directe de la production, alors le rythme de l'inflation va s'accroître et la monnaie vient d'être dépréciée par rapport aux monnaies étrangères.

Le financement du déficit budgétaire par l'emprunt a été choisi par l'Etat Tunisien. Dans ce cas, la dette publique représente l'ensemble des engagements financiers encore dus par l'Etat. Ce mode de financement accroît la charge publique dont le paiement des arriérés et des intérêts du principal. Ce qui constitue un frein à l'investissement, et donc à la croissance économique.

En guise de conclusion, le financement du déficit budgétaire soit par la planche à billet, soit par la voie de l'endettement aura un impact positif sur l'inflation c'est-à-dire l'expansion du déficit budgétaire conduit à l'augmentation de taux d'inflation. Aussi, il aura un impact négatif sur la croissance économique c'est-à-dire l'accroissement du déficit budgétaire conduit à la diminution de la croissance économique.

Pour surmonter un tel défi, nous pouvons formuler des recommandations qui peuvent améliorer la politique Algérienne et Tunisienne :

❖ Maîtriser et contrôler les dépenses publiques

La principale défaillance dans la gestion des finances publiques réside dans l'insuffisance de contrôle des dépenses publiques. Le système de contrôle des dépenses et des procédures budgétaires joue un rôle important dans le processus d'ajustement budgétaire.

❖ Augmenter les recettes

Les recettes de l'Etat Algérien dépendent principalement sur les recettes des hydrocarbures. De ce fait, la réalisation d'un excédent ou un déficit budgétaire liée à l'augmentation ou la baisse du prix du pétrole et du gaz. Donc, l'Etat Algérien doit réduire cette dépendance et développer le secteur privé qui permettraient notamment d'améliorer la compétitivité de l'économie.

Les recettes de l'Etat Tunisien dépendent principalement des impôts. Il faut donc miser sur une analyse approfondie du système fiscal pour qu'il soit équitable et efficace permettant de cerner l'économie informelle et limiter l'évasion fiscale.

❖ Eviter une déviation auto-entretenu de la dette

Le recours à l'endettement permet de financer le déficit. Cependant, l'Etat Tunisien doit éviter une dérive auto-entretenu de la dette par la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de gestion de la dette publique.

Le financement par la voie de l'endettement doit destiner à financer les investissements publics qui contribueront à augmenter la croissance économique et les recettes fiscales futures. Ainsi, il convient de distinguer les investissements publics générateurs de revenus directs de ceux qui sont porteurs d'un flux de retour différé. Dans le premier cas, le revenu direct assure la récupération des intérêts de la dette contractée, et dans le second cas, les flux de retour ont été différés, soient non mesurables.

Ces considérations conduisent à préconiser l'application d'une règle de gestion dite « règle d'or ». Le montant du déficit budgétaire ne doit pas excéder celui des investissements publics de manière à éviter une baisse de la valeur du patrimoine public.

6. Liste bibliographique

• Ouvrage

- Matthieu Conan, Raymond Muzellec (2013), Finances publiques ,16ème édition SIREY, Paris.

• Travaux universitaires

- Ait Mokhtar Omar (2014), L'évolution de la politique des dépenses publiques dans le contexte de la mondialisation, thèse de doctorat en sciences économiques.
- Jean Paul NIYONILINGIYE : Analyse du déséquilibre économique au Rwanda, Université libre de Kigali Rwanda, 2006.

• Sites web

- Direction des finances publiques, (2019). [Http ://www.collectivites-locales.gouv.fr/](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/).
- IEFP, (2020, novembre 11), la finance pour tous. <https://www.lafinancepourtous.com>.

• Rapports et documents administratifs

- Banque Centrale de la Tunisie.
- Ministère des finances.
- Rapport du FMI juin 2019.